



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 078-20

Objet : *RS - Approbation du protocole transactionnel entre Grand Chambéry et le groupement d'entreprises Sogéa Rhône-Alpes / Mauro / EHTP dans le cadre du lot 2 (réseaux) du marché de construction d'un bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie et des réseaux associés sur la commune de Chambéry*

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffénat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 078-20

objet **RS - Approbation du protocole transactionnel entre Grand Chambéry et le groupement d'entreprises Sogéa Rhône-Alpes / Mauro / EHTP dans le cadre du lot 2 (réseaux) du marché de construction d'un bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie et des réseaux associés sur la commune de Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le lot 2 (marché F17062 relatif aux réseaux) du marché de construction d'un bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie et des réseaux associés sur la commune de Chambéry a été attribué au groupement d'entreprises Sogéa Rhône-Alpes / Mauro / EHTP, pour un montant total de 4 794 141,06 € HT.

Le titulaire du marché a interpellé Grand Chambéry en raison des difficultés qu'il rencontre, suite à l'ordre de service n° 19 demandant l'arrêt des travaux à compter du 28 août 2020.

Le groupement a été invité à :

- suspendre la période d'exécution à compter du 28 août 2020 au soir en raison des arrêtés de circulation transmis par la Ville de Chambéry et modifiant les arrêtés initiaux, ne permettant plus de travailler sur l'avenue alsace Lorraine et la place de Coubertin,
- remblayer l'ensemble des tranchées, réaliser les enrobés,
- replier ses équipes (personnels et matériels), entreposer les fournitures restantes tel que défini et déposer l'ensemble de ses barrières de chantier.

La reprise des travaux est prévue le 11 janvier 2021.

Le groupement d'entreprises réclame une indemnisation pour les surcoûts engendrés par ces aléas : incidences sur l'organisation des travaux et la tenue des plannings (perte de cadence, réorganisation, immobilisation des équipes, matériels sur l'ensemble du chantier, reprise de fournitures).

Après négociation, un protocole transactionnel a été établi pour le versement de la somme de 74 561 HT par Grand Chambéry au groupement d'entreprises Sogéa Rhône-Alpes / Mauro / EHTP :

- arrêt du chantier, perte de cadence, libération des emprises : 14 011 €,
- immobilisation des équipes, matériels sur l'ensemble du chantier : 32 821 €,
- murage provisoire et mise en sécurité des collecteurs en attente : 18 056 €,
- reprise de fournitures (ouvrage cadres, tuyaux) et stockage sur site à proximité : 9 673 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les protocoles transactionnels,

Vu le marché F17062,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le protocole transactionnel établi entre Grand Chambéry et le titulaire du marché F17062,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ce protocole et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 078-20

Objet de l'acte : RS - Approbation du protocole transactionnel entre Grand Chambéry et le groupement d'entreprises Sogéa Rhône-Alpes / Mauro / EHTP dans le cadre du lot 2 (réseaux) du marché de construction d'un bassin de stockage / restitution des eaux unitaires par temps de pluie et des réseaux associés sur la commune de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 5 - Transactions /protocole d accord transactionnel 1 - Délibération autorisant la transaction

Date de l'acte : 03 décembre 2020

Annexe(s) : Protocole transactionnel

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24493H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24493H1

Date de transmission en Préfecture : 09 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 09 décembre 2020

Période d'affichage : du au